

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2016

LÉGIFÉRER POUR SIMPLIFIER ET RATIONALISER L'ORGANISATION DE LA
COLLECTE DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE
CONSTRUCTION - (N° 3512)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 7, substituer au mot :

« constitué »

le mot :

« créé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.